

Registre n°: Scellé n°: W. J. J. J.
 ADRESSE DE L'INSTALLATION: Au Water Hugo 5
1300, Niveles
 PROPRIETAIRE: (Nom - Prénom)
 Adresse:
 DEMANDEUR:
 Adresse:
 INSTALLATEUR:
 Adresse: Mouchimac pour
 TVA ou CI: 689 00007



GRD: Raymond Compteur n°: Index: Code EAN:

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION ALIMENTEE PAR LE RESEAU DE DISTRIBUTION BT

Appareils de mesures utilisés: Mesureur de terre n° SGS: B5032 - Mesureur d'isolement n° SGS: B5032 - Mesureur de continuité n° SGS: B5032
 Schéma liaison à la terre: TT-TN=IT Procédure technique: (RGIE art. 86) TEC EE 102
 Date du contrôle: 16/01/11 (RGIE art. 87/86) TEC EE 211 - 212
 Type de contrôle: examen de conformité avant mise en usage (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur)
visite de contrôle périodique (RGIE art. 271 et 271 bis) (RGPT art. 262) (Prescriptions distributeur)
Ancienne installation, visite de contrôle pour renforcement et/ou changement compteur (RGIE art. 276) (Prescriptions distributeur) (Information importante au verso)
 Type d'installation: Existante - Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Chantier
 Type locaux - compris dans l'installation: habitation (maison, appartement, autres...), compteur de chantier "domestique", parties communes d'une installation résidentielle
 Début des travaux: avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant après 1.10.81 - 1.1.83 - BA4/BA5: Oui/Non
 Raccordement: Tension: 230/400V V AC-DC; Protection raccordement: Existante: A - Prévue: A
 Câble alimentation tableau principal: 6 x 20 mm², type: Rais; Inter. général: différentiel A type: A
 Type prise de terre: bobcle - barres - piquets - conducteur horizontal
 Nombre de tableaux: 1; Nombre de circuits term.: 12; R_a = 10; R_i tot = 10 M

DESCRIPTION: A Voir schéma en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
<u>40</u>	<u>5000</u>	<u>500</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		<u>voir plans</u>

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I _n (A)	I _{cc} (A)	Δ I _n (mA)
<u>40</u>	<u>5000</u>	<u>500</u>
Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
		<u>voir plans</u>

- DPCDR installés adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: Bon - Infractions - Remarques
- Protections installées contre les surintensités adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: Bon - Infractions - Remarques
- Existe-t-il salle de bains - lessiveuse - salle d'eau - lave-vaisselle - séchoir - boiler - salle de douche: Oui - Non.
- Eclairage BTBS placé: Oui - Non.
- Chauffage électrique placé: Oui - Non.
- Exécution de l'installation électrique conformément aux schémas: Bon - Infractions - Remarques.
- Etat du matériel électrique: Bon - Infractions - Remarques.
- Protection contre les chocs électriques par contacts directs et indirects: Bon - Infractions - Remarques.
- Continuité des liaisons équipotentielles principales et supplémentaires: Bon - Infractions - Remarques.
- Matériel électrique fixe et mobile: Bon - Infractions - Remarques.
- Contrôle du fonctionnement des DPCDR par leur bouton test via un courant de défaut: Bon - Infractions - Remarques.

INFRACTIONS - REMARQUES:

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE: voir verso.

CONCLUSION: Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.
 L'installation est conforme aux prescriptions du RGIE. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans les délais prescrits par la réglementation en vigueur, sous réserve de (voir verso 1). Le DPCDR général est était plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les deux - trois personnes intéressées.

L'installation n'est pas conforme aux prescriptions du RGIE. Le DPCDR est - était plombé (voir verso 2).
 Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le 16/01/11.

L'INSPECTEUR:
 Contrôle par Georges Beldoor
 SGS-Bureau NIVELLES
 Date/Datum
 Agent 245 N. DUMONT DE CHASSART

NOM - FONCTION/QUALITE:
 Vu inspecteur à la date ci-dessus

VISA DU DISTRIBUTEUR:

 DATE:

Les conditions générales de SGS Bureau Nivelles, en votre possession, sont applicables pour ce rapport. Feuillet n° **121254** BLEE10.10F-05/02/07